



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2011

N° 2011 - 11 - 04 - 03

**OUVERTURE D'UN COMPTE AU REGISTRE NATIONAL
DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Le 4 novembre 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2011

Date d'affichage de la convocation : 27 octobre 2011

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DÉTERM – M. FENAT - Mme ROLLET - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON -
Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

M. LHENRY – M. MILLOT – M. PEROT - Mme GERARDIN - M. SARTELET – Mme STEVENOT –
M. PERNET - Mme MOREAU – M. CALLIOT – Mme GABREL – M. SMITH – M. LEFORT – M.
CHOUARD - Mme THILLY - M. ANTUNES – M. CARRASCO – M. BESSON

EXCUSES : Mme CORREIA donne pouvoir à M. ANTUNES

ABSENTS : Mme DORTA BERMEJO - M. JOSEPH

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Procurations : 1

Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme STEVENOT

**3/ OUVERTURE D'UN COMPTE AU REGISTRE NATIONAL
DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Rapporteur : M. FAUCONNET

La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique prévoit la mise en place d'un dispositif de certificats d'économie d'énergie.

La ville de Fagnières a réalisé des travaux en matière d'éclairage public qui lui permettent de faire des économies d'énergie importantes.

Ces économies sur la consommation électrique lui permettent d'obtenir des certificats d'économie d'énergie.

Ces certificats sont matérialisés par leur inscription dans le registre national des certificats d'économie d'énergie. La tenue du registre est concédée à un teneur de registre, la société Locasystème International.

Les certificats peuvent ensuite être négociés sur un marché et cédés à des entreprises grandes consommatrices d'énergie. En effet, au terme de la loi, chaque acteur est obligé de réaliser des économies d'énergie. Si ces acteurs ne réalisent pas d'économie, des pénalités doivent être payées. L'achat de ces certificats permet de réduire le montant de leurs pénalités.

Pour vendre ces certificats, et obtenir en compensation une recette au budget communal, Il est nécessaire d'ouvrir un compte avec le teneur de registre et de signer une convention.

Il vous est donc proposé d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

OUI l'exposé qui précède

DECIDE d'ouvrir un compte au registre national des économies d'énergie.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'ouverture de compte et l'ensemble des pièces nécessaires.

DECIDE de verser les frais d'inscription d'un montant de 126,78 € TTC pour l'année 2011 ainsi que les frais d'enregistrement estimés à 13,16 € TTC par tranche de 1 GWH Cumac.

Résultat du vote :

- Voix pour : 25

- Voix contre : -

- Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX